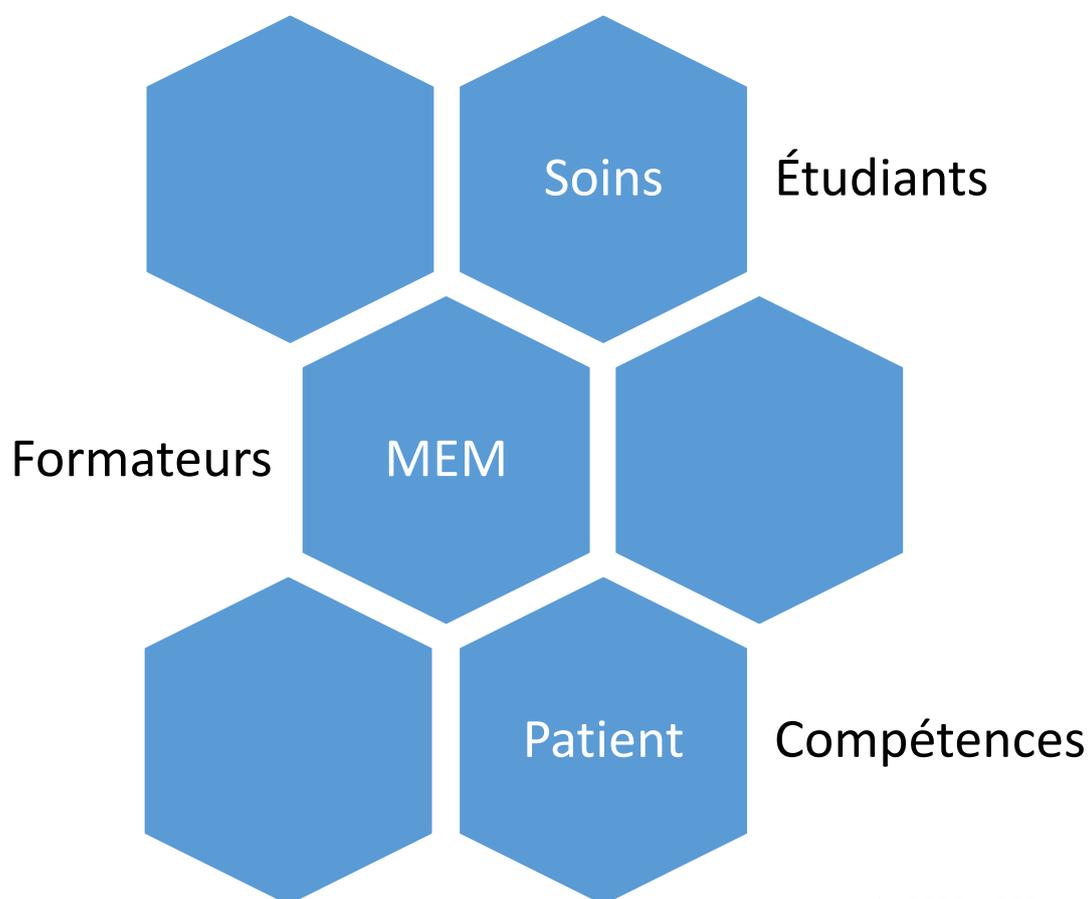




Institut de Formation de Manipulateurs d'Électroradiologie Médicale

PROJET PÉDAGOGIQUE



Année 2020 – 2021

Table des matières

Introduction	1
I. Présentation générale	1
1. Etablissement	1
2. Présentation de l'IFMEM	2
a. Ressources matérielles	2
b. Ressources humaines	3
II. Missions de l'institut	4
1. Formation initiale	4
a. Recrutement	4
b. Structuration de la formation	4
c. Enseignements théoriques	5
d. Enseignements cliniques	7
e. Evaluation – Validation	17
f. Suivi pédagogique	17
g. Travail de fin d'étude	18
2. Formation continue	19
3. Démarche qualité	19
4. Evolutions pour l'année 2020-2021	20
a. Ressources humaines	20
b. Enseignement anatomie	20
III. Conception de la profession	22
1 Le professionnel manipulateur d'électroradiologie médicale	22
c. Définition	22
d. Activités	22
e. Qualités professionnelles	24
IV. Conception de la formation et valeurs de l'IFMEM	25
1. L'étudiant manipulateur d'électroradiologie médicale	25
2. Le cadre de santé formateur	26
3. Les valeurs défendues par l'IFMEM	26
Annexes	28
CONVENTION DE STAGE	28

Introduction

Conformément à l'arrêté du 31 juillet 2009 relatif aux autorisations des instituts de formation préparant au diplôme de manipulateur d'électroradiologie médicale, un projet pédagogique doit être formalisé et comporter notamment :

- Les orientations de la formation
- La conception générale de la formation et les choix pédagogiques en lien avec les métiers préparés
- Les valeurs, les finalités visées avec le profil attendu et les compétences pour exercer le métier
- Les objectifs d'apprentissage et de professionnalisation
- L'individualisation des parcours
- La planification de l'alternance
- Les modalités d'encadrement et de tutorat négociées avec les responsables des structures d'accueil

Aussi, l'équipe pédagogique a élaboré collectivement ce document afin de présenter les grands axes de sa conception de l'apprentissage ainsi que la déclinaison de la maquette de formation.

I. Présentation générale

1. Etablissement

L'établissement support de l'IFMEM est le CHRU de Nancy dont les caractéristiques sont les suivantes :

- 1 578 lits et 188 places en ambulatoires ([site internet CHRU, chiffres 2017](#))
- Activités (Médecine, Chirurgie, Gynécologie-Obstétrique, Soins de longue durée et Soins de suite et réadaptation) assurées par environ 9000 professionnels (7500 non médicaux et 1500 médicaux)
- Imagerie médicale : plus de 30 000 patients pris en charge par an sur les équipements d'imagerie du CHRU : 109 échographes, 20 salles de radiologie conventionnelle et 1 mammographe, 3 cone beam, 10 salles d'angiographie, 6 gamma caméras, 1 scintigraphe thyroïde, 7 IRM (dont 3 IRM 3T), 7 scanners, 3 TEP Scan

L'enseignement est l'une des missions importantes du CHRU. Il comprend 11 instituts et écoles qui forment plus de 5000 professionnels (aide-soignant, auxiliaire ambulancier, ambulancier, auxiliaire de puériculture, infirmier, infirmier anesthésiste, infirmier de bloc opératoire, infirmier puériculteur, sage-femme, soins d'urgence, ARM et manipulateur d'électroradiologie médicale).

2. Présentation de l'IFMEM

L'IFMEM est intégré à la tour Marcel Brot située au 1 rue Joseph Cugnot à Nancy. L'établissement est entièrement accessible aux personnes à mobilité réduite.

La capacité d'accueil de l'IFMEM est de 135 étudiants répartis au sein de 3 promotions (L1, L2 et L3) pour un agrément de 45 étudiants primants. Les redoublants s'ajoutent à cet effectif.

a. Ressources matérielles

Situé au 1^{er} étage, il comprend :

- 2 amphithéâtres d'une capacité de 60 places chacun
- 5 salles d'enseignements dirigés dont 3 équipées de postes informatiques
- 1 salle de détente
- 1 secrétariat
- 7 bureaux pour l'équipe pédagogique et la direction

Au sous-sol, différentes salles d'enseignements pratiques permettent les mises en situations professionnelles en imagerie et en soins, à savoir :

- 1 salle de radiologie conventionnelle
- 1 salle d'échographie
- 1 salle de bloc opératoire (en cours d'installation)
- 1 salle équipée d'une hotte de préparation de médicaments radiopharmaceutiques
- 2 salles de soins cliniques
- 1 chambre d'hospitalisation
- 1 appareil de radiologie mobile

De plus, l'IFMEM dispose de matériel pédagogique tel que : mannequins, squelettes, maquettes anatomiques, injecteur automatique, etc.

Un centre de documentation est à disposition des étudiants.

Un self permet de se restaurer pour un tarif attractif.

La tour Marcel Brot accueille également des écoles préparant aux métiers suivants : infirmier anesthésiste, infirmier de bloc opératoire, infirmière puéricultrice, auxiliaire puéricultrice, auxiliaire ambulancier, ambulancier et assistant de régulation médicale.

b. Ressources humaines

L'équipe de l'IFMEM est constituée d'un directeur, d'une équipe pédagogique de six formateurs (4 cadres de santé, 1 cadre supérieur de santé responsable de la coordination pédagogique et 1 cadre apprenant), et de deux secrétaires. L'une des formatrices historique de l'IFMEM prendra sa retraite au 1^{er} décembre 2020 :



Chaque membre de l'équipe pédagogique a des attributions, notamment selon son domaine d'expertise :

	Organisation de semestres	Planification d'UE	Spécialité technique	Expertise anatomique	Référents
ANDRONI Marie Line	2	Sur les 6 semestres	Radiothérapie	ORL - abdomen pelvis	Qualité
COMTE Joël	5-6	Sur les 6 semestres	Imagerie - scanner	Ostéoarticulaire	Qualité / simulation
FELTGEN Karine	1	Sur les 6 semestres	Imagerie - IRM	Système nerveux	Handicap
HORN François	3	Sur les 6 semestres	Imagerie - radiologie - IRM	Thorax- abdomen pelvis	Calcul de doses / Ergonomie/ AFGSU
REZRAZI Clémence	4	Sur les 6 semestres	Médecine nucléaire	Thorax- ostéoarticulaire	Stages / Communication
SERVAIT Coralie	1 et 2 en doublure	Sur les 6 semestres	Imagerie - IRM	Ostéoarticulaire	Pédiatrie
WAGNER Sabine			Imagerie - échographie	Abdomen	Stages / AFGSU

De plus, l'ensemble des cadres formateurs a bénéficié d'une formation à la pédagogie par simulation.

Les secrétaires assurent l'accueil téléphonique et des publics, la gestion administrative de l'institut, notamment celle liée aux dossiers étudiants, aux évaluations et aux intervenants extérieurs.

Afin d'assurer les enseignements spécifiques à certains domaines, qu'ils soient médicaux, scientifiques, techniques, ou relevant des sciences sociales, humaines ou du droit, des professionnels experts sont sollicités tout au long des 6 semestres de formation.

La liste est en annexe (annexe 1).

II. Missions de l'institut

1. Formation initiale

a. Recrutement

L'entrée à l'IFMEM (pour 45 primants) se fait par sélection sur la plateforme nationale de préinscription en première année de l'enseignement supérieur en France (Parcoursup).

Tout en privilégiant les bacheliers à vocation scientifique, l'IFMEM permet l'accès à d'autres filières ainsi qu'aux personnes en reconversion et promotion professionnelles.

La commission d'examen des vœux des candidats est composée de l'équipe pédagogique et de la direction. Elle analyse chaque dossier selon des critères spécifiques en relation avec les exigences de la formation et de la profession.

b. Structuration de la formation

La durée de la formation est de 3 années, soit 6 semestres de 20 semaines chacun.

Basées sur le modèle de l'alternance, les 5100 heures de formation suivent la répartition suivante :

- 2100 heures de formation théorique (cours magistraux, travaux dirigés et travaux personnels guidés)
- 2100 heures de formation clinique
- 900 heures estimées de travail personnel complémentaire

c. Enseignements théoriques

Chaque semestre comporte plusieurs unités d'enseignements selon le référentiel de formation (de 5 à 14 UE pour un total de 62 UE sur les 6 semestres) et est valorisé de 30 crédits ECTS (European Credits Transfer System).

En 1^{ère} année :

1ère année: L1-S1		1ère année: L1-S2	
N° UE	Unités d'enseignement	N° UE	Unités d'enseignement
UE1.1.S1	Psychologie, sociologie, anthropologie	UE1.2	Santé publique et économie de la santé
UE2.1	Anatomie générale et des membres	UE1.3	Législation, éthique, déontologie
UE2.4	Biologie cellulaire et moléculaire	UE2.2	Anatomie du tronc (thorax, abdomen et pelvis)
UE2.5	Physiologie générale, physiologie, sémiologie et pathologie ostéo articulaire	UE2.6	Physiologie, sémiologie et Pathologie digestives et uro-néphrologiques
UE2.10	Oncologie	UE3.4	Physique appliquée et technologie en médecine nucléaire et radiothérapie interne vectorisée
UE2.11	Physique fondamentale	UE3.6	Physique appliquée et technologie en radiothérapie
UE3.1	Physique appliquée : Introduction aux techniques d'imagerie et numérisation	UE3.9	Pharmacologie générale et les médicaments diagnostiques et radiopharmaceutiques
UE3.2	Physique appliquée et technologie en imagerie radiologique	UE4.3	Gestes et soins d'urgences
UE3.8	Radiobiologie, Radioprotection : principes fondamentaux	UE4.4.S2	Explorations radiologiques de projection
UE3.10	Hygiène et prévention des infections	UE5.1	Langue vivante (Anglais)
UE3.11	Concepts de soins et raisonnement clinique	UE5.2	Méthode de travail et techniques de l'information et de la communication
UE 4.1	Techniques de soins	UE6.1	Evaluation de la situation clinique
UE4.4.S1	Explorations radiologiques de projection		
UE5.1	Langue vivante (Anglais)		

En 2^e année :

2ème année: L2-S3	
N° UE	Unités d'enseignement
UE1.1.S3	Psychologie, pédagogie, sociologie, anthropologie
UE2.3	Anatomie de la tête, du cou et du système nerveux central
UE2.7	Physiologie, sémiologie et pathologies vasculaires, cardiaques, respiratoires, ORL
UE3.3	Physique appliquée et technologie en remnographie
UE3.5	Physique appliquée et technologie en ultrasonographie et en explorations électrophysiologiques
UE4.2	Relation de soin et communication avec la personne soignée
UE4.5.S3	Explorations scanographiques
UE4.8	Introduction à la radiothérapie et dosimétrie
UE4.10.S3	Explorations et traitements en médecine nucléaire
UE5.1	Langue vivante (Anglais)
UE 6.2.S3	Mise en œuvre d'une exploration d'imagerie radiologique et de médecine nucléaire

2ème année: L2-S4	
N° UE	Unités d'enseignement
UE2.8	Physiologie, sémiologie et pathologie du système nerveux central et périphérique, psychiatrie
UE2.9	Physiologie, sémiologie et pathologie endocriniennes et de la reproduction, gynécologie et obstétrique
UE4.5.S4	Explorations scanographiques
UE4.6.S4	Explorations en remnographie
UE4.9.S4	Radiothérapie externe et curiethérapie
UE4.11	Explorations d'électrophysiologie et ultrasonores
UE5.1	Langue vivante (Anglais)
UE5.3	Initiation à la recherche
UE 6.2.S4	Mise en œuvre d'explorations en remnographie et de séances de radiothérapie

En 3^e année :

3ème année: L3-S5	
N° UE	Unités d'enseignement
UE3.7	Réseaux d'images et de données
UE4.6.S5	Explorations en remnographie
UE4.9.S5	Radiothérapie externe et curiethérapie
UE4.10.S5	Explorations et traitements en médecine nucléaire
UE4.12	Spécificités de la prise en charge du nouveau né et de l'enfant en explorations radiologiques et remnographiques
UE4.13	Démarche qualité et gestion des risques
UE5.1	Langue vivante (Anglais)
UE4.15	Radioprotection des patients, des travailleurs, du public
UE 6.2.S5	Mise en œuvre d'explorations d'imagerie et de séances de radiothérapie
UE 6.3	Gestion de données et images

3ème année: L3-S6	
N° UE	Unités d'enseignement
UE4.7	Imagerie vasculaire et interventionnelle
UE4.14	Organisation de l'activité et interprofessionnalité
UE 6.4	Encadrement des étudiants et professionnels en formation, pédagogie.
UE 6.5	Organisation du travail, analyse des pratiques et recherche professionnelle
UE 5.1	Langue vivante (anglais)
UE 6.6	Optionnelle : mise en œuvre d'interventions en fonction du projet professionnel

d. Enseignements cliniques

La formation en stage (2100h soient 60 semaines) articulée en alternance avec les enseignements réalisés en institut, permet à l'étudiant de découvrir l'ensemble des domaines professionnels, de développer ses compétences et de mener à bien des activités dans les situations professionnelles rencontrées. L'organisation des stages est construite dans un souci de respect de la réglementation, d'équité afin d'offrir les mêmes chances à chaque étudiant, d'efficacité en tenant compte des réalités et possibilités du terrain. La durée imposée semestriellement par le référentiel de formation est mise en œuvre, tout comme la durée hebdomadaire de 35h.

La planification est assurée par un binôme de cadres de santé formateurs, responsables de la programmation pour les trois promotions.

❖ Aspects règlementaires

Les stages s'effectuent selon la répartition semestrielle suivante

S1	S2	S 3	S4	S5	S6
6 SEMAINES	8 SEMAINES	8 SEMAINES	12 SEMAINES	12 SEMAINES	14 SEMAINES

Huit types de stage sont prévus. Ils sont représentatifs des différents domaines dans lesquels le manipulateur exerce ses fonctions. La durée minimum réglementaire, fixée pour ces stages est de 42 semaines, définie comme suit :

- **Soins** : 3 semaines
- **Imagerie de projection** : 6 semaines
- **Scanographie** : 6 semaines
- **IRM** : 6 semaines
- **Médecine nucléaire** : 6 semaines
- **Radiothérapie** : 6 semaines
- **Echographie ou électrophysiologie** : 3 semaines
- **Imagerie interventionnelle** : 3 semaines
- **Stage optionnel** : 3 semaines

La répartition des **18 semaines** résiduelles est laissée au choix de l'établissement et approuvée par l'instance compétente pour les orientations générales de l'institut.

A l'IFMEM de Nancy, elles sont réparties de la façon suivante :

- **Imagerie de projection** : + 3 semaines (Initiation)
- **Imagerie de projection et Scanographie** : + 2 semaines
- **La ou les modalité(s) abordé(es) en P2** : + 2 semaines
- **Stage optionnel** : + 11 semaines

❖ Organisation de l'alternance

Ce planning général de la formation est établi annuellement. Il est remis aux étudiants ainsi qu'aux différents partenaires dès la rentrée scolaire. Il fait apparaître précisément les dates de stage dans les différents semestres et permet de différencier les stages de soins cliniques (code couleur jaune) des stages médico-techniques (code couleur vert pour L1, bleu pour L2, et mauve pour L3) et optionnels (code couleur orange).

Le tableau de l'organisation générale (Fig. 1) est complété d'une maquette des stages (Fig. 2) qui détaille le parcours des étudiants sur l'ensemble de leur formation.

Figure 1 - Organisation de la formation

1ère ANNEE promotion 2020-2023																																																							
SEMESTRE 1																SEMESTRE 2																vacances																							
16-17-Cuesim																																																							
24/8	31/8	7/9	14/9	21/9	28/9	5/10	12/10	19/10	26/10	2/11	9/11	16/11	23/11	30/11	7/12	14/12	21/12	28/12	4/1	11/1	18/1	25/1	1/2	8/2	15/2	22/2	1/3	8/3	15/3	22/3	29/3	5/4	12/4	19/4	26/4	3/5	10/5	17/5	24/5	31/5	7/6	14/6	21/6	28/6											
28/8	4/9	11/9	18/9	25/9	2/10	9/10	16/10	23/10	30/10	6/11	13/11	20/11	27/11	4/12	11/12	18/12	25/12	1/1	8/1	15/1	22/1	29/1	5/2	12/2	19/2	26/2	5/3	12/3	19/3	26/3	2/4	9/4	16/4	23/4	30/4	7/5	14/5	21/5	28/5	4/6	11/6	18/6	25/6	2/7											
S35	S36	S37	S38	S39	S40	S41	S42	S43	S44	S45	S46	S47	S48	S49	S50	S51	S52	S53	S1	S2	S3	S4	S5	S6	S7	S8	S9	S10	S11	S12	S13	S14	S15	S16	S17	S18	S19	S20	S21	S22	S23	S24	S25	S26											
COURS				STAGE RX 28 et 29/09-1/10 promo				COURS				Stages initiation				V A C A N C E S				Stages initiation				COURS				P1 STAGE MEDICO-TECHNIQUE				COURS				V A C A N C E S		P R I N T E M P S		COURS				P1 STAGE MEDICO-TECHNIQUE				COURS							
COURS				STAGE RX 30/08 et 1/10-1/10 promo				COURS				1/2 PROMO IMAGERIE				1/2 PROMO SOINS				1/2 PROMO SOINS				1/2 PROMO IMAGERIE				COURS				P1 STAGE MEDICO-TECHNIQUE				COURS				V A C A N C E S		P R I N T E M P S		COURS				P1 STAGE MEDICO-TECHNIQUE				COURS			
2ème ANNEE promotion 2019-2022																																																							
SEMESTRE 3																SEMESTRE 4																vacances																							
24/8	31/8	7/9	14/9	21/9	28/9	5/10	12/10	19/10	26/10	2/11	9/11	16/11	23/11	30/11	7/12	14/12	21/12	28/12	4/1	11/1	18/1	25/1	1/2	8/2	15/2	22/2	1/3	8/3	15/3	22/3	29/3	5/4	12/4	19/4	26/4	3/5	10/5	17/5	24/5	31/5	7/6	14/6	21/6	28/6											
28/8	4/9	11/9	18/9	25/9	2/10	9/10	16/10	23/10	30/10	6/11	13/11	20/11	27/11	4/12	11/12	18/12	25/12	1/1	8/1	15/1	22/1	29/1	5/2	12/2	19/2	26/2	5/3	12/3	19/3	26/3	2/4	9/4	16/4	23/4	30/4	7/5	14/5	21/5	28/5	4/6	11/6	18/6	25/6	2/7											
S35	S36	S37	S38	S39	S40	S41	S42	S43	S44	S45	S46	S47	S48	S49	S50	S51	S52	S53	S1	S2	S3	S4	S5	S6	S7	S8	S9	S10	S11	S12	S13	S14	S15	S16	S17	S18	S19	S20	S21	S22	S23	S24	S25	S26											
COURS				STAGE MEDICO-TECHNIQUE P2												COURS				V A C A N C E S				COURS				STAGE MEDICO-TECHNIQUE P3				COURS				STAGE MEDICO-TECHNIQUE P4				V A C A N C E S		P R I N T E M P S		COURS				STAGE MEDICO-TECHNIQUE P4							
3ème ANNEE promotion 2018-2021																																																							
SEMESTRE 5																SEMESTRE 6																vacances																							
24/8	31/8	7/9	14/9	21/9	28/9	5/10	12/10	19/10	26/10	2/11	9/11	16/11	23/11	30/11	7/12	14/12	21/12	28/12	4/1	11/1	18/1	25/1	1/2	8/2	15/2	22/2	1/3	8/3	15/3	22/3	29/3	5/4	12/4	19/4	26/4	3/5	10/5	17/5	24/5	31/5	7/6	14/6	21/6	28/6											
28/8	4/9	11/9	18/9	25/9	2/10	9/10	16/10	23/10	30/10	6/11	13/11	20/11	27/11	4/12	11/12	18/12	25/12	1/1	8/1	15/1	22/1	29/1	5/2	12/2	19/2	26/2	5/3	12/3	19/3	26/3	2/4	9/4	16/4	23/4	30/4	7/5	14/5	21/5	28/5	4/6	11/6	18/6	25/6	2/7											
S35	S36	S37	S38	S39	S40	S41	S42	S43	S44	S45	S46	S47	S48	S49	S50	S51	S52	S53	S1	S2	S3	S4	S5	S6	S7	S8	S9	S10	S11	S12	S13	S14	S15	S16	S17	S18	S19	S20	S21	S22	S23	S24	S25	S26											
STAGE MEDICO-TECHNIQUE P5				COURS												STAGE MEDICO-TECHNIQUE P6				V A C A N C E S				STAGE MEDICO-TECHNIQUE P6				COURS				STAGE OPTIONNEL 1				COURS				V A C A N C E S		P R I N T E M P S		STAGE OPTIONNEL 2				MEMOIRES CUESIM							

Cette répartition est construite en respectant l'équité en matière de durée de stage pour chaque étudiant.

Par ailleurs, cette programmation impose une vigilance quant à :

- **L'affectation des lieux de stage.** Cela permet d'offrir une diversité des établissements (privés / publics) et des services. Les souhaits des étudiants sont également pris en compte ce qui permet de personnaliser leur parcours.
- **La capacité d'accueil des étudiants sur les terrains de stage.** Ce point de vigilance nécessite un partenariat solide avec les acteurs des établissements. Cette collaboration est également présente avec les structures hors agglomération nancéenne car les besoins de stage sont supérieurs aux offres des terrains locaux. Ces problématiques nous imposent à encourager les étudiants à effectuer les stages à l'extérieur dans la mesure du possible.
- **La mise en cohérence des stages avec les UE suivies.** Les enseignements théoriques sont en adéquation avec les stages de soins cliniques et les stages d'imagerie de projection en S1. En S2, le choix s'est porté sur l'approfondissement de l'imagerie de projection, ainsi qu'une première approche de la modalité scanographie. Ainsi les stages dans les autres modalités plus complexes sont abordés à partir de S3. Attendre la 2^{ème} année permet à l'étudiant d'être plus expérimenté et de posséder un bagage théorique plus conséquent.

❖ **Programmation**

- **Stages de Soins Cliniques**

Les stages de soins cliniques se déroulent prioritairement dans les services de soins du CHRU de Nancy. Ils sont répartis sur 2 périodes par ½ promotion en alternance avec le stage d'initiation en imagerie, positionnés en fin de S1.

La programmation des stages de soins cliniques s'opère de manière consensuelle avec les autres structures de formations paramédicales (IFSI, PUER etc.).

Lors d'une réunion annuelle, pilotée par l'IFSI du CHRU, les différents responsables des instituts émettent leurs souhaits de places de stage. La prise en compte de l'ensemble des besoins de stage permet d'aboutir à une répartition harmonieuse et réfléchie en tenant compte des impératifs de chacun et en évitant les sureffectifs d'étudiants dans les structures soignantes.

- **Stages Médico-Techniques**

Dans la planification de ces stages, les terrains de stages disponibles dans l'agglomération nancéenne s'avèrent souvent insuffisants compte-tenu du nombre d'étudiants et des chevauchements de certaines périodes de stage. Les étudiants sont donc encouragés à opter, dans la mesure du possible, pour des stages extra-nancéens.

- **Stages d'Initiation (S1) et Stages P1 (S2)**

Le stage d'initiation est dédié à l'Imagerie de Projection et la période P1 se décline en deux stages : l'un, consacré à l'approfondissement de l'imagerie de projection, l'autre, à une première approche de la scanographie.

Lors de la période estivale, précédant la rentrée scolaire des 1ères années, un travail de pré-affectation des étudiants sur les terrains de stage est réalisé.

Une recherche d'établissement à proximité du domicile parental est effectuée. Pour anticiper la programmation, une réservation des places de stage est effectuée en amont de la rentrée, de manière prévisionnelle auprès des partenaires.

Les propositions de stages sont présentées aux étudiants après la rentrée scolaire, afin d'obtenir leur consentement. Les affectations ne pourront être fixées définitivement qu'après avoir effectué les demandes officielles auprès des établissements (conventions de stage).

- **Stages P2, P3, P4, P5, P6 (S3, S4, S5)**

Au cours du 2^e semestre, le parcours de chaque étudiant est envisagé pour l'ensemble de ces stages.

De la même manière que pour les stages précédents, les pré-affectations effectuées par les cadres de santé formateurs, sont portées à la connaissance des étudiants pour approbation. Les demandes définitives des stages ne seront réalisables qu'après les résultats des Commissions d'Attribution des Crédits (passage en année supérieure).

Pour ces stages, le partenariat avec les établissements de toute la région est indispensable et les structures sont très largement impliquées dans l'accueil et la formation des étudiants de l'IFMEM de Nancy.

○ **Stage Optionnel (S6)**

Il se décline en 2 périodes de stage pour un total de 14 semaines.

Son caractère optionnel signifie que l'étudiant choisit le lieu de stage ainsi que la ou les modalité(s) souhaitée(s) (au maximum 2).

Ces stages constituent un temps fort pour les étudiants, leur permettant :

- D'enrichir leurs acquis
- De remobiliser leurs compétences dans certains domaines
- De se conforter dans leur orientation professionnelle
- De faciliter leur accès à l'emploi

La volonté de l'équipe pédagogique a été de responsabiliser l'étudiant dans ses démarches de recherche de stage, afin de le rendre autonome à l'approche de son entrée dans la vie active.

L'étudiant s'engage à respecter des consignes émises par les formateurs responsables des stages, à savoir :

- 1 des 2 stages doit obligatoirement s'effectuer à l'extérieur de l'agglomération nancéenne afin de ne pas saturer les terrains (chevauchement avec d'autres périodes de stage, d'autres promotions)
- Renseigner un tableau d'affectation pour les stages optionnel 1 et optionnel 2
- Transmettre les documents de preuve d'accord de stage dans un délai fixé par l'IFMEM.

Les stages ne seront validés qu'après signature de la convention de stage par les différents partenaires.

❖ **Diffusion des informations aux étudiants**

• Etudiants L1

Dès les premiers jours de la rentrée, l'organigramme de la formation (Fig. 1) est présenté aux étudiants en leur spécifiant les modalités de stage (Fig. 2).

Pour ces étudiants, la pré-affectation des stages de 1^{ère} année, réalisée durant la période estivale, leur est présentée. Les étudiants valident les lieux de stage ou proposent d'autres souhaits d'établissement.

Les démarches de demandes de stages sont ensuite entreprises par les référents responsables des stages.

L'affichage des affectations de stages de l'année est réalisé dès la finalisation de ces derniers (affichage papier + Microsoft Teams®).

- Etudiants L2

En fin de 1^{ère} année, une pré-affectation des stages de 2^{ème} et de 3^{ème} année est proposée aux étudiants. Les étudiants valident les lieux de stage ou proposent d'autres souhaits d'établissement. Les modalités spécifiques (notamment la radiothérapie et la médecine nucléaire) imposent obligatoirement la sollicitation des terrains extra-nancéens. Les référents tiennent compte de l'origine géographique des étudiants pour effectuer ces attributions de stage.

Les démarches de demandes de stages sont ensuite entreprises par les référents responsables durant la période estivale.

Les étudiants prennent connaissance de leurs affectations finalisées dès la semaine de la rentrée scolaire.

De la même façon, l'affichage des affectations pour les années L2 et L3, est réalisé dès leurs confirmations (affichage papier + Microsoft Teams[®]).

- Etudiants L3

En fin de 2^{ème} année, une information concernant les stages optionnels est effectuée par les référents de stages.

Un bilan est effectué lors de la rentrée scolaire. Les étudiants doivent tenir informés les formateurs référents de l'avancée de leurs démarches. Les formateurs restent à leur disposition pour tout conseil.

La finalisation de ces recherches de stages optionnels doit s'opérer au plus vite avec une échéance prévue au 31 décembre de l'année en cours.

❖ Secrétariat

Une secrétaire référente est chargée du travail administratif relatif aux stages.

Sa mission consiste à :

- Etablir les conventions de stages avec les différents établissements (hors CHRU de Nancy, accord tacite entre IFMEM et CHRUN). Elle est signée par les 3 parties intéressées, à savoir l'établissement d'accueil, l'IFMEM, et l'étudiant (Annexe 2)
- Retranscrire la planification sur le logiciel Win[®] pour chaque période de stages (toutes promotions)
- Imprimer les documents nécessaires à l'évaluation des stages et s'assurer de leur distribution auprès des étudiants avant leur départ
- Informer les cadres des services de l'arrivée des étudiants (environs 15 jours avant le début de stage)
- Réceptionner les documents d'évaluation dès le retour des étudiants et à les enregistrer sur Win[®] puis les transmettre aux référents pédagogiques

Pour les stages medicotechniques, la secrétaire s'assure de la commande des dosimètres réalisée par le responsable de l'URP dans les délais impartis. Pour la médecine nucléaire, un dosimètre bague est à prévoir. Elle est chargée de la mise à disposition des dosimètres aux étudiants et de leur retour après le stage afin de les transmettre à l'URP (Unité de radioprotection) dans les échéances requises. La secrétaire gère également la mise à jour des listes de coordonnées des différents terrains : cadres et destinataires de la convention de stage (généralement direction de l'établissement). Ces informations sont également rentrées dans le logiciel Win®.

Ce travail administratif est permis par une transparence des tâches de chacun et par une collaboration étroite entre les cadres référents de stages et le secrétariat.

❖ Frais de déplacement

L'institut organise le remboursement des frais de déplacement en stage selon les préconisations de la Région. Ces conditions de remboursement sont portées à la connaissance des étudiants (Annexe 3).



Publics éligibles

- Etudiant, dont la formation est prise en charge par la Région Grand Est
- Etudiant bénéficiant d'un financement OPCA, sous réserve de remettre à l'Institut, une attestation du financeur indiquant la non prise en charge des frais de déplacement par ce dernier



Stages éligibles

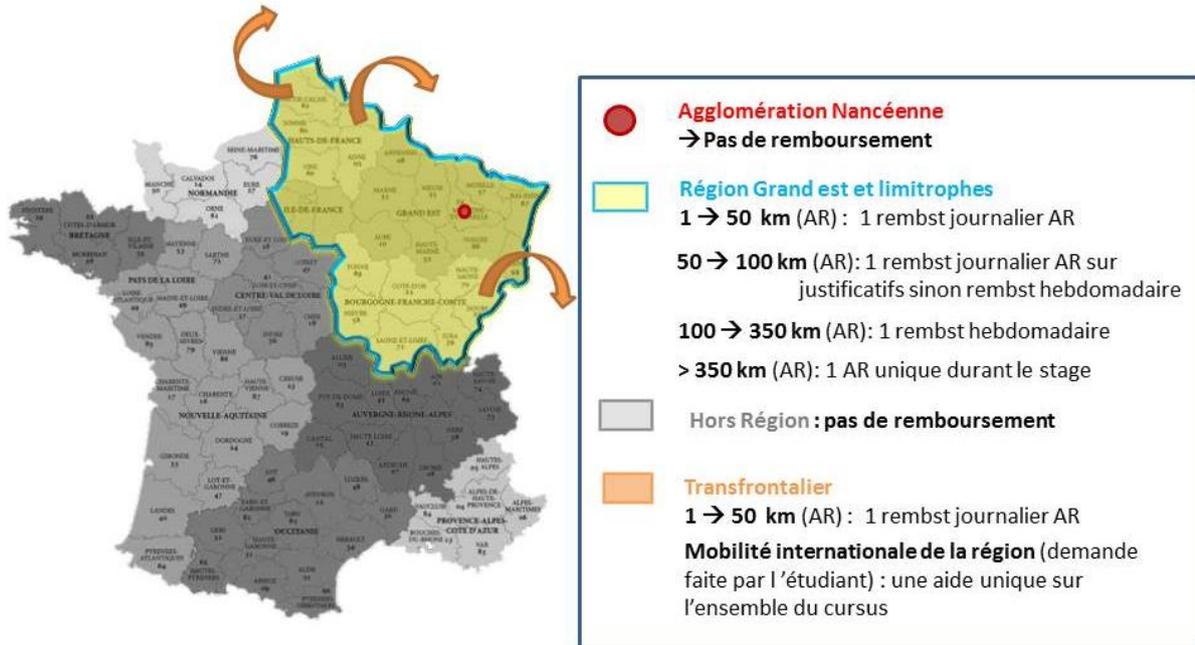
- Tous stages confondus exceptés les stages d'initiation de L1
- ATTENTION : les étudiants sont privilégiement affectés dans l'agglomération nancéenne, seuls les stages extérieurs imposés par l'institut sont éligibles au remboursement
- Pour les stages optionnels, tout stage extérieur répondant aux conditions d'éligibilité sont pris en compte



Base de remboursement

- **Trajet retenu : le plus court** entre :
 - lieu de stage/domicile pendant le stage OU lieu de stage/IFMEM
 - 1 trajet AR entre l'institut et le lieu de stage sera pris en compte systématiquement dans le remboursement
- **Condition indispensable** : recueillir l'aval du Cadre référent des stages
 - Frais calculés en fonction du nombre de jours **réellement effectués**
 - Calcul : base d'une voiture 5 CV ou trajet SNCF 2° classe, si ce dernier est moins élevé

Les frais de déplacements sont envisagés en fonction de la localisation du stage :



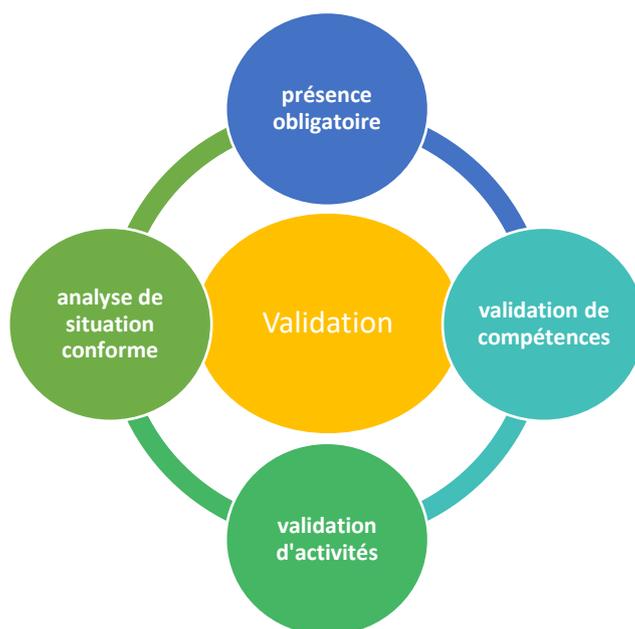
❖ Indemnités des stages

Chaque stage fait l'objet d'une indemnité dont le montant hebdomadaire est de :

- 23 euros en première année
- 30 euros en deuxième année
- 40 euros en troisième année

En cas d'absence de l'étudiant durant son stage, ce montant est réajusté.

❖ Validation du stage



La validation du stage fait l'objet de l'attribution d'1 ECTS par semaine de stage.

L'attribution de ces crédits se fait sur la totalité de la période de stage et ne peut être fractionnée par semaine.

Le formateur responsable du suivi pédagogique de l'étudiant fait le bilan des acquisitions avec celui-ci, valide l'analyse de situation puis contrôle l'assiduité en stage. Il présente la situation de l'étudiant à la Commission d'Attribution des Crédits (CAC), qui a pour mission d'attribuer les ECTS de stage.

Tout stage non validé entrainera la réalisation d'un stage complémentaire dont les modalités (durée, lieu, objectif etc.) sont définies par la CAC. Le stage complémentaire ne fait pas l'objet d'indemnité de stage ni de frais de déplacement. Ce stage est généralement réalisé durant la période estivale, en respectant une durée minimale de 15 jours de vacances pour l'étudiant.

❖ Absence en stage

La présence en stage est obligatoire.

L'institut incite les étudiants à récupérer toute absence en stage.

En cas d'absence justifiée dépassant les 20 % du temps de stage, le référent pédagogique proposera à la CAC un complément partiel ou total de stage.

Toute situation d'absence en stage renvoie à une procédure en annexe (Annexe 4).

e. Evaluation – Validation

Comme le précise l'article 10 de l'arrêté du 14 juin 2012, « l'évaluation des connaissances et des compétences est réalisée à l'issue de chaque semestre soit par un contrôle continu et régulier, soit par un examen terminal soit par ces deux modes de contrôle combinés. »

La nature et les modalités des évaluations sont déterminées par l'équipe pédagogique pour chacune des UE en conformité avec le référentiel réglementaire de formation (Annexe 5). Les étudiants sont informés du calendrier et des modalités en début de chaque semestre par le cadre référent.

Une commission semestrielle d'attribution des crédits (CAC) est mise en place sous la responsabilité du directeur de l'institut qui la préside.

Lors du dernier semestre, les résultats sont présentés devant le jury d'attribution du diplôme. Le diplôme d'État de manipulateur d'électroradiologie médicale correspond à 180 crédits européens :

- 120 Crédits européens pour les unités d'enseignement,
- 60 Crédits européens pour l'enseignement en stage.

Il s'obtient par l'acquisition des dix compétences définies dans le référentiel de formation (Annexe 6).

Chaque semestre représente potentiellement 30 crédits européens.

Le passage de 1^{ère} en 2^{ème} année s'effectue par la validation des unités d'enseignement et des stages représentant au moins 48 crédits, répartis sur les deux semestres de formation ou par la validation complète d'1 des 2 semestres.

Le passage de 2^{ème} année en 3^{ème} année ne peut avoir lieu que si les semestres 1 et 2 sont validés intégralement. Egalement, il est nécessaire d'obtenir au moins 48 ECTS répartis sur S3 et S4, ou d'avoir validé l'1 de ces 2 semestres dans sa totalité.

La promulgation des résultats a lieu suite à la CAC selon la procédure en annexe (Annexe 7).

f. Suivi pédagogique

Le suivi pédagogique est conçu comme un travail d'accompagnement, de guidance, un cheminement avec et pour l'étudiant.

Il est l'occasion de moments privilégiés d'écoute, d'échanges, dans une confiance et un respect mutuels. Chaque étudiant bénéficie d'un suivi pédagogique personnalisé assuré par un cadre de santé formateur. La confidentialité des informations échangées est à la discrétion de l'étudiant, le secret peut être levé et partagé avec l'équipe à sa demande.

Ce temps de formation est basé sur l'accompagnement des étudiants tout au long de leur cursus à l'IFMEM. C'est un moyen pour l'étudiant, avec l'aide du formateur, d'éclaircir des situations difficiles, d'orienter ses choix, d'aborder au besoin des problèmes personnels.

Deux axes du suivi sont à distinguer dans l'objectif de favoriser la construction d'un « praticien autonome, responsable et réflexif » :

- L'un visant à favoriser la construction de l'identité professionnelle de l'étudiant.
- L'autre permettant de réaliser un bilan pédagogique en termes d'acquisition de compétences, de méthodologie de travail ou encore de comportement.

Ce suivi se décline sous plusieurs formes :

- Suivi pédagogique individuel organisé de façon systématique à chaque retour de stage.

Il permet d'échanger sur les expériences vécues par l'étudiant pendant la période de stage mais également sur les analyses de pratiques professionnelles ou sur tout autre questionnement.

Un entretien peut également être proposé à l'initiative de l'étudiant et/ou du cadre en fonction des difficultés rencontrées en institut ou en stage.

- Suivi pédagogique collectif :

Des temps collectifs sont également organisés afin d'initier les étudiants au partage d'expérience et aux analyses de pratiques professionnelles.

Ces suivis permettent également d'évaluer les analyses de situations qui sont un élément contributif à la validation du stage.

Les suivis pédagogiques sont tracés dans le logiciel Win®.

Des réunions de synthèse en équipe sont organisées après les périodes d'entretiens individuels. Les informations échangées participent à une meilleure connaissance des étudiants par l'équipe pédagogique et concourent à la promo-vigilance.

g. Travail de fin d'étude

Le mémoire de fin d'étude est réalisé dans le cadre de l'Unité d'enseignement 6.5, intitulée : « Organisation du travail, analyse des pratiques et recherche professionnelle. »

Il est en lien directement avec les compétences 7, 8 et 10 (Annexe 6).

Il est évalué lors des 5^e et 6^e semestres, même si son élaboration est initiée dès le 4^e semestre.

Il permet l'attribution de 8 ECTS.

Sa réalisation peut être faite de façon individuelle ou en binôme, au choix des étudiants.

Le choix de la thématique professionnelle développée appartient aux étudiants. Cette thématique est validée par le cadre formateur de guidance, après avis éventuel de l'équipe pédagogique.

Le mémoire constitue un travail de recherche approfondi destiné à explorer une question précise, dont la réponse n'est pas connue a priori, ou une thématique professionnelle peu ou pas développée à l'institut de formation. Il prend la forme d'un article professionnel et/ou scientifique.

Il s'agit d'un travail de réflexion et de recherche mené lors de la 3^e année de formation devant s'enrichir des différents enseignements, stages, recherches etc.

2. Formation continue

L'IFMEM de Nancy participe également à la formation continue des MERM en exercice dans les établissements de santé que ce soit publics ou privés.

L'objectif de ces formations est de maintenir et d'actualiser les connaissances et les compétences (MAC) de ces professionnels de santé.

L'institut accompagne ces derniers à évaluer et améliorer leurs pratiques dans un contexte d'évolution permanente que ce soit au niveau des progrès scientifiques mais aussi des modifications législatives et réglementaires de la profession.

3. Démarche qualité

Outre l'obligation pour les instituts de s'inscrire dans une démarche qualité afin d'assurer le renouvellement de leur autorisation, cette démarche est pour nous un moyen :

- De fédérer les équipes des différents instituts dans une dynamique de projet en favorisant la participation et la responsabilisation de chacun des acteurs et en valorisant la réussite commune,

- De clarifier les organisations afin d'en assurer la lisibilité,
- De connaître et mutualiser les pratiques pédagogiques et administratives,
- D'améliorer et de sécuriser l'ensemble des processus,
- D'assurer une traçabilité, un suivi et une évaluation des activités réalisées.

Cette démarche est en cours de développement et dans les premières actions mises en œuvre depuis 2019, nous pouvons citer :

- Recueil de la satisfaction des étudiants au regards des différentes UE et périodes de formation et analyse des résultats
- Déclaration des événements indésirables (Cf. Annexe 8)
- Rédaction d'une charte pour la rédaction et l'analyse des événements indésirables (Cf. Annexe 9)

4. Evolutions pour l'année 2020-2021

a. Ressources humaines

L'année 2020-2021 sera marquée par un départ en retraite de Mme WAGNER et par l'arrivée de Mme SERVAIT. Ceci entraînera donc une nouvelle répartition des enseignements et des activités de programmation au sein de l'équipe pédagogique.

b. Enseignement de l'anatomie

Au-delà de la nouvelle répartition des enseignements évoquée plus haut, une nouvelle approche concernant l'anatomie en L1 est mise en place. Elle devra apporter plus de progression dans les enseignements et une meilleure répartition des cours pour les enseignants selon leur expertise. Même si cela crée une variation par rapport à la maquette officielle de formation, le contenu abordé en L1 reste identique et permettra l'apprentissage des explorations scanner et IRM abordées en L2 et L3.

De même, l'anatomie de S3 (UE 2.3 : tête et cou + système nerveux) sera introduite en S2 pour être dans la logique d'une meilleure répartition.

Précédemment :

- S1 : UE 2.1 = Anatomie générale et anatomie des membres (2 ECTS)
 - Anatomie générale : introduction (systèmes, régions etc.)
 - Anatomie ostéoarticulaire : bases + approfondissements
- S2 : UE 2.2 = Anatomie du tronc (3 ECTS)
 - Anatomie thorax + abdomen + pelvis : bases + approfondissements

A partir de cette année :

- S1 : UE 2.1 + UE 2.2 = Anatomie générale et anatomie des membres + anatomie du tronc (2 ECTS)
 - Anatomie générale : introduction (systèmes, régions etc.)
 - Anatomie ostéoarticulaire : bases
 - Anatomie du tronc (thorax, abdomen, pelvis) : bases
- S2 : UE 2.2 + UE 2.1 (+ intro UE 2.3 de S3) = Anatomie des membres et du tronc (3 ECTS)
 - Anatomie ostéoarticulaire : approfondissements
 - Anatomie du tronc (thorax, glandes mammaires, abdomen, pelvis) : approfondissements
 - Anatomie os du crâne : bases

c. Matériel pédagogique

En partenariat avec le Comité de formation permanente de l'IFMEM, 5 consoles de traitement d'image ont été acquises pour équiper la salle 116. Elles devront être installées d'ici la fin de l'année. Associés aux 8 postes déjà existants, cela permettra d'animer des séances d'enseignements dirigés à 12 étudiants. Elles serviront pour l'anatomie et pour les traitements des images telles que les reconstructions multi planaires ou en 3 dimensions.

d. Nombre d'étudiants

Malgré un agrément officiel de 45 places en 1^{ère} année, en accord avec la Région, le nombre de places proposées cette année est de 50. Ce choix a été fait afin de pallier le manque de professionnel.

Cette augmentation entrainera des contraintes en terme de place de stage et de suivi individuel des étudiants. Pour autant, l'ensemble de l'équipe pédagogique mettra tout en œuvre pour réussir ce défi.

III. Conception de la profession

1 Le professionnel manipulateur d'électroradiologie médicale

e. Définition

Du point de vue législatif, le métier de manipulateur d'électroradiologie est défini comme une profession soignante, réglementée, dont le développement est lié aux évolutions technologiques.

Selon l'article L4351-1 du Code de la Santé Publique :

« Est considérée comme exerçant la profession de manipulateur d'électroradiologie médicale toute personne, non médecin, qui exécute, sur prescription médicale et sous la responsabilité d'un médecin, des actes professionnels d'électroradiologie médicale [...].»

Le cas échéant, le manipulateur d'électroradiologie médicale intervient sous l'autorité technique d'un physicien médical pour les activités de physique médicale, ou sous l'autorité technique d'un pharmacien dans le cadre d'une radiopharmacie attachée à une pharmacie à usage interne (PUI).

Il s'agit donc d'un professionnel de santé qui effectue, sur prescription d'un médecin, soit des investigations dépendant de l'imagerie médicale (radiologie conventionnelle, scanographie, Résonance Magnétique Nucléaire, etc.), de la médecine nucléaire (scintigraphie, Tomographie par Emission de Positron, etc.) et de l'électrophysiologie, soit des mises en œuvre de traitements en radiothérapie.

Cette profession s'exerce uniquement à titre salarial, au sein des établissements de santé (hôpitaux, cliniques, etc.) et des centres ou cabinets d'imagerie privés.

f. Activités

Quel que soit le domaine d'activité considéré, la fonction comprend un double aspect soignant et médico-technique. Ainsi, le manipulateur d'électroradiologie répond aux besoins

du patient par des soins relationnels (accueil, explications et informations, recueil de consentement, écoute, etc.), et des soins techniques (injection de produits médicamenteux, manipulation et déclenchement des appareils, etc.).

Ces soins techniques rentrent dans la technicité de la profession. La technicité est définie ainsi :

- « Caractère de ce qui est technique, avance technologique »
- « Habileté, technique, savoir-faire »

Elle décrit donc à la fois ce qui relève d'une compétence et une caractéristique. Lorsqu'un manipulateur prend soin d'une personne avec technicité, il déploie une compétence lors d'un acte technique, nécessitant ou non un appareil technologique.

Il a également pour mission d'assurer la continuité des soins, et pour ce faire il entretient des liens transversaux avec les autres soignants de l'institution.

En imagerie médicale, il effectue l'acquisition des images, selon le protocole et la prescription définis par le médecin, en utilisant des procédures spécifiques et un appareillage sophistiqué. Enfin, il procède à l'analyse technique et anatomique des résultats puis à leur traitement informatique avant de les transmettre, à des fins diagnostiques, au praticien. Pour certaines investigations nécessitant un acte relevant de la seule compétence de ce médecin (ponction, cathétérisme, etc.) il assiste celui-ci dans son intervention.

En radiothérapie, il est associé, sous la responsabilité et les directives du radiothérapeute, aux phases de repérage, de dosimétrie (sous le contrôle des radiophysiciens) et de simulation précédant la réalisation du traitement dont il a personnellement la charge, sauf dans certains domaines très limités comme la curiethérapie.

Dans chaque type de service, le manipulateur est également amené à travailler en étroite collaboration avec l'équipe médicale et avec tous les autres professionnels participant au bon déroulement de l'examen ou du traitement.

Toutes ces compétences, relationnelles et techniques, ne peuvent se soustraire à une capacité à évoluer et à s'adapter face à la nécessité du changement, qu'il soit technologique, économique ou social. De même, le manipulateur est acteur dans la démarche qualité et la gestion des risques dans les établissements de santé.

Cette profession de santé conjugue donc la richesse des relations soignant-soigné et le privilège de travailler au cœur de spécialités médicales qui, grâce aux progrès permanents des techniques et des matériels, occupent une place grandissante dans les stratégies diagnostiques et thérapeutiques modernes.

Mais la technologie n'est qu'un outil, en perpétuelle obsolescence, au service de ce qui doit rester essentiel : prendre soin des patients.

Cela signifie répondre à l'attente de chaque patient et se traduit par la réalisation optimale de l'acte « médico-technique » garantissant une efficacité diagnostique ou thérapeutique maximale tout en intégrant une réponse adaptée aux besoins fondamentaux de chaque être humain, notamment en matière de sécurité physique (radioprotection, magnétoprotection, etc.), et de respect de la personne.

L'un des objectifs et certainement le plus ambitieux de la formation vise à préparer les futurs professionnels à faire face à toutes ces évolutions en les amenant à s'interroger sur leur pratique, pour devenir des « praticiens réflexifs » capables de s'adapter à leur contexte professionnel et d'apprendre à apprendre pour sans cesse développer les compétences nécessaires à leurs activités.

g. Qualités professionnelles

Au regard de ses activités professionnelles et de ses multiples interlocuteurs, des compétences relationnelles sont incontournables. L'aspect technique est également très prégnant.

Ce double aspect nécessite donc :

- De réelles qualités humaines et relationnelles
- Un goût pour le travail en équipe
- Un sens aigu des responsabilités
- Des facultés d'adaptation et de remise en question
- Un esprit critique ainsi que scientifique
- Une appétence pour les outils numériques
- Une grande rigueur méthodologique

IV. Conception de la formation et valeurs de l'IFMEM

1. L'étudiant manipulateur d'électroradiologie médicale

L'étudiant manipulateur est un professionnel en devenir. Ainsi il devra répondre, au terme de sa formation, à toutes les exigences relatives à cette profession.

C'est pourquoi le parcours de formation est progressif et jalonné de multiples évaluations-validations, tant théoriques que pratiques, en institut et en stage, permettant de construire un apprentissage cohérent.

« Le référentiel de formation¹ des manipulateurs d'électroradiologie médicale a pour objet de professionnaliser le parcours de l'étudiant, lequel construit progressivement les éléments de sa compétence à travers l'acquisition de savoirs et savoir-faire, attitudes et comportements ».

Ainsi au travers de son projet de formation, l'IFMEM vise à former des professionnels :

Compétents qui développent des ressources en savoirs théoriques et méthodologiques, en habiletés gestuelles, et en capacités relationnelles. Il établit son portefeuille de connaissances et de compétences et prépare son projet professionnel.

- Réflexifs capables d'analyser toute situation de santé, en vue d'une démarche d'amélioration continue de la qualité des soins
- Responsables, réfléchis et sérieux pouvant rendre compte de leurs actes
- Autonomes afin de prendre des décisions dans les limites de leurs rôles et dans leurs champs de compétences, seuls et en équipe pluri-professionnelle
- Polyvalents en capacité de pouvoir s'adapter aux différents domaines d'activité du métier
- Dynamiques qui peuvent s'inscrire dans une démarche de recherche professionnelle et de formation continue.

« L'étudiant apprend à reconnaître ses émotions et à les utiliser avec la distance professionnelle qui s'impose. Il se projette dans un avenir professionnel avec confiance et assurance, tout en maintenant sa capacité critique et de questionnement.

L'étudiant développe une éthique professionnelle et acquiert progressivement l'autonomie nécessaire à sa prise de fonction.

¹ Annexe 3 ; référentiel de formation ; Arrêté du 14 juin 2012 relatif au diplôme d'Etat de manipulateur d'électroradiologie médicale ;

Exercés au raisonnement clinique et à la réflexion critique, les professionnels formés sont compétents, capables d'intégrer plus rapidement de nouveaux savoirs et savent s'adapter à des situations variées. »

Cette description de ce qui est attendu de la part des étudiants montre que cette formation est exigeante et qu'il est nécessaire pour eux de s'investir réellement. En effet, que ce soit par la quantité ou par la spécificité des contenus abordés, l'apprentissage des compétences professionnelles ne peut avoir lieu que si un véritable engagement de la part des apprenants est mis en œuvre. C'est pourquoi il est attendu une présence à tous les enseignements obligatoires. Les absences éventuelles doivent se conformer à la procédure en annexe (cf. Annexe 10)

Afin d'aider les étudiants à atteindre le niveau professionnel attendu, une équipe pédagogique constituée de cadres de santé formateurs les accompagnent tout au long de leur formation.

2. Le cadre de santé formateur

Il participe à l'enseignement théorique et pratique permettant aux étudiants d'acquérir les connaissances indispensables au développement des compétences professionnelles.

Il met en œuvre un accompagnement individualisé pour chaque étudiant favorisant l'autonomie ainsi que la remise en question et l'auto-évaluation. Le cas échéant, il met en place avec l'étudiant une démarche de progression permettant de pallier les difficultés éventuelles. Durant les échanges, il accorde une attention objective, singulière et bienveillante pour chacun.

Le formateur s'attarde à valoriser les acquis et les points forts pour l'emmener vers la réussite.

Par ailleurs, les cadres de santé s'attachent à co-construire le contenu des enseignements et à les faire évoluer. Ce partage permet notamment d'homogénéiser le niveau d'exigence des apports et des attendus.

Différentes valeurs morales sous-tendent la formation dispensée au sein de l'IFMEM.

3. Les valeurs défendues par l'IFMEM

L'organisation de la formation s'appuie sur des valeurs que l'équipe souhaite partager avec les étudiants. Parmi elles :

- **Le respect** : il s'agit d'un sentiment qui incite à traiter quelqu'un avec égards et considérations.
Obligatoirement présent dans les relations soignantes, il doit également être appliqué de façon mutuelle entre les formés, les formateurs et toutes autres personnes intervenants au cours de la formation. Il se porte au-delà des personnes, c'est-à-dire également à tout objet ou résultat d'une action (par exemple, respect du mobilier, du ménage réalisé par les agents d'entretien etc.)
- **La confiance** : elle correspond de façon réciproque à une croyance spontanée ou acquise d'une autre personne, qui fait que l'on est incapable d'imaginer de sa part tromperie, trahison ou incompetence. Elle se manifeste tant à l'Institut qu'en périodes de stage.
- **L'équité** : elle désigne une forme d'égalité ou de juste traitement. L'ensemble des acteurs intervenant dans la formation s'engage à agir en toute impartialité vis-à-vis des étudiants quelles que soient les situations.
- **La convivialité** : elle se traduit à l'IFMEM par une organisation favorisant la tolérance et les échanges réciproques des personnes et des groupes qui la composent. L'objectif est notamment d'instaurer un climat chaleureux propice à une bonne ambiance et à la bonne humeur.
- **L'exigence** : elle est en lien direct avec ce qui est commandé par les impératifs professionnels. Elle s'applique d'une part envers soi-même comme une obligation intérieure qu'on s'impose par souci de rigueur. D'autre part, elle se matérialise par le niveau de compétence indispensable requis par la profession et validé par l'IFMEM.
- **La rigueur** : il s'agit du caractère d'exactitude, de précision, de régularité lié à la profession. Elle s'applique autant sur les comportements que les activités et les connaissances mises en œuvre.

Ces valeurs portées par l'équipe de l'IFMEM au bénéfice des apprenants sont également partagées par les différents professionnels dans tous les milieux de soins. C'est pourquoi elles constituent un socle indispensable à la formation des étudiants.

Annexes

Annexe 1 : Liste intervenants extérieurs

Annexe 2 : Modèle de convention de stage

Annexe 3 : Remboursement frais de stage

Annexe 4 : Procédure d'absence en stage

Annexe 5 : Modalités d'évaluation des UE

Annexe 6 : Compétences professionnelles

Annexe 7 : Promulgation des résultats

Annexe 8 : Fiche déclaration EI

Annexe 9 : Charte déclaration EI

Annexe 10 : Procédure d'absence en cours

Annexe 1

Intervenants extérieurs

nom	prénom	Fonction	nom	prénom	Fonction
ABOU ARAB	Waled	Assistant spécialiste	JAUSSET	François	Radiologue
AGOPIANTZ	Mikael	PHU	JELLIMANN	Stéphanie	PH
AISENE	Benjamin	CCU AH	JONAS	Jacques	MCU PH
AISSANI	Sarra	contractuel	JORIS	Thomas	Manip Radio
ALLA	Asma	Assistant spécialiste	JOUSSELIN CHAGRIN DE SAINT HILAIRE	Théophile	CCU AH
ALLACH	Mahdia	Manip Radio	JUNG	Paul	Interne
ALLIOUI	EI Mostafa		KHADIGE	Myriam	Radiothérapeute
ANFRYE	Jocelyn	intervenat IFAS	KINZELIN	Sophie	Manip Radio
ANXIONNAT	René	PU-PH	KIRSCH	Audrey	Manip Radio
ARNOULD	Hervé	Manip Radio	KOEHLER	Marc	Cadre de Santé
AUDIBERT	Gérard	PU-PH	KOESSLER	Laurent	Ingénieur hospitalier
AVERCENC	Léonore	Formatrice	LAMBERT	Marie-Christine	intervenat extérieur
BAHLOUL	Achraf	Assist Spec Asso	LAPOSTOLET	Isabelle	PH
BAILLE	Thomas	Manip Radio	LARUELLE	Patricia	Cadre Sup de Santé
BASILE	Agnès	Manip Radio	LAURENT	Josiane	Cadre de Santé
BAUDET	Alexandre	AHU	LAURENT	Valérie	PU-PH
BAYLE	Matthieu	CCU-AH	LE BARS	Anne Lise	Doctorant
BENOIT	Francis	PH	LEFEVRE	Frédéric	PH
BERGE	Marine	Manip Radio	LEHEUP	Bruno	PU-PH
BERTE	Nicolas	PHU	LEMAU DE TALANCÉ	Nicole	Médecin
BERTHOLDT	Charline	CCU AH	LERCHER	Marie-Noëlle	Praticien Attaché
BEVILACQUA	Sibylle	PH	LEVEQUE	Clément	Manip Radio
BOCCACCINI	Hervé	Radiologue	LIZON	Julie	Praticien hospitalier
BÖHME	Philip	PH	LOUIS	Jean-Sébastien	Doctorant
BOM	Gaëtan	Manip Radio	LOUIS	Matthias	PH
BOUR	Magali	Manip Radio	MAHEUT-BOSSER	Anne	PH
BOYER-LIEB	Laurence	Prat. Hosp.	MAHMOUDI	Sarah	AAH
BRAHAMI	Samuel	interne	MAILLARD	Louis	PU-PH
BRAULT	Fanny	CCU AH	MANDRY	Damien	PU-PH
BRAVO	Alexandre	Manip Radio	MARCHESI	Vincent	physicien
BUCHHEIT	Isabelle	Physicienne	MARANDE	Frédérique	AAH
BUHR	Jean-Pierre	Infirmier Anesth. Cadre	MARIE	Pierre-Yves	PU-PH
BUREAU	Maéva	Manip Radio	MARRION	Bertrand	Avocat à la Cour
CALAME	Christelle	Manip Radio	MARTIN-BERTAUX	Alix	PH
CAMPIDELLI	Anaud	CCU AH	MARTINET	Yves	Praticien Attaché
CARPENTIER	Nicolas	Praticien hospitalier	MARTINI	Hervé	PH
CHAGOT	Claire	CCU AH	MARTRILLE	Laurent	MCU PH
CHARNIER	Sandrine	Psychologue	METZDORF	Pierre Adrien	Praticien contractuel
CHEMLAL	Mounim	Manip Radio	MEZAN DE MALARTIC	Cécile	PH
CHEVALIER	Elodie	Praticien Hospitalier	MICAR	Emilien	Ingénieur
CHRISTOPHE	Emilie	Manip Radio	MIRAMBEAU	Lisa	Manip Radio
CITERNE	Quentin	Pharmacien Assistant	MISSLER	Anne	Infirmière
CORBEL	Alice	CCU AH	MOHSEN	Emilien	
CORRUBLE	Benoit	Manip Radio	MOUGET	Bruno	Médecin
COUCHOT	Aurélie	AMA	MOURIC	Séverine	Techn. Sup.
COURRECH	Florent	Physicien médical	MUNIER	Aurore	Infirmière
COURTIOL	Christelle	Cadre de Santé	NEMOS	Christophe	MCU PH
DELAUNAY	Myriam	Manip Radio	OLIVIER	Arnaud	PH
DEMOULIN	Géraldine	PH	OLIVIER	Pierre	PU-PH
DION	Céline	Manip Radio	ORRY	Xavier	Praticien contractuel
DRAVENY	Robin	Doctorant	PERRIN	Elisabeth	Cadre de Santé
DUARTE	Claire	Manip Radio	PETKOVIC (SCHAEFFER)	Virginie	Intervenat IBODE
DUBAS	Corinne	Infirmière	PICHOT (née IMBERT)	Laetitia	Physicienne
DUBOIS	Nathalie	Cadre de Santé	PILET	Sabrina	Aide soignante
DUPANLOUP	Danièle	Infirmier Anesth. Cadre	PONCIONI	Anthony	Techn. Supérieur hospitalier

EL OSTA	Rabih	CCU AH	POZZA	Eric	Manip Radio
EPSTEIN	Jonathan	PHU	PY	Jean-François	Radiothérapeute
ETIENNE	Rémi	Infirmier	RAFFY	Françoise	Pharmacien PH
FELBLINGER	Jacques	PU-PH	RAPP	Gérard	Chirurgien dentiste
FILIPPITZI	Foteini	CCU AH	RATAJCZAK	Valérie	Cadre Supérieur de Santé
FLORENTIN	Arnaud	PHU	RENARD-OLDRINI	Sophie	Praticien
FORIN	Benoît	Manip Radio	ROSSIGNON	Benoit	Manip Radio
FORIN	Jérôme	Préparateur en Pharmacie	ROUILLON	Nicolas	Infirmier
FOUREL	Marianne	CCU AH	ROUSSEY	Sarah	Infirmière
FULPIN	Marion	Manip Radio	ROYER	Philippe	Médecin spécialiste
GALLOY	Marie-Agnès	Praticien Hospitalier	RUPPEL	Mathieu	CCU AH
GALUS	Xavier	Manip Radio	SADOUL	Nicolas	PU-PH
GAUCHOTTE	Emilie	Praticien	SAINT-DIZIER	Audrey	Manip Radio
GEISSLER	Frédéric	Médecin	SAUNIER (KUBS)	Fleur	Physicienne
GENY	Murielle	Cadre de Santé	SCHWEITZER	Cyril	PU-PH
GIRERD	Sophie	PH	SOULLIÉ Paul	Jean-Sébastien	Doctorant
GORY	Benjamin	PH	SOURON	Gabrielle	intervenant extérieur
GRANDGIRA	Noé	physicien	STEFANI	Anaïs	Interne
GRANDJEAN	Catherine	Cadre de Santé	STRAZIELLE	Catherine	PU-PH
GRIGNON	Bruno	MCU-PH	THEBAULT	Guillaume	Manip Radio
GUIONNET	Christophe	Cadre de Santé	THIRIAT	Benjamin	Manip Radio
HENROT	Philippe	Médecin Radiologue	TRUJILLO (née BARCELO)	Delphine	Manip Radio
HERLEVIN n	Karine	Physicienne	TYVAERT	Louise	PU-PH
HERNANDO	Maryline	Manip Radio	VAN DORSSELAERE	Chantal	AMA
HOTTIER (ép	Pauline	Infirmière	VELOSO	Jocelyne	Infirmière Bloc
HUBERT	Philippe	Manip Radio	VENNER	Clément	PH
HUGER	Sandrine	Physicienne	VENTURELLI	Dominique	Cadre de Santé
HUGUENIN	Gérard	Manip Radio	VERAN	Nicolas	PH
HUTINET	Joëlle	Professeur certifié	VIARD	Nathalie	Cadre de Santé
IUNG	Elodie	Manip Radio	VILLANI	Nicolas	Physicien
JAMIS	Steve	Psychologue	VINCENT	Julie	Praticien attaché
JANTZEN-OS	Caroline	Praticien hospitalier	VISONA	Nicolas	Ingénieur
			VRILLON	Isabelle	Praticien Hosp



CONVENTION DE STAGE

Article 1 : La présente convention règle les rapports :

Entre : L'Institut de Formation de Manipulateurs d'Electroradiologie Médicale du CHRU de Nancy
 Représenté par son Directeur : BOUDIN CORVINA Pascal

Et : L'établissement signataire de la convention : «ETABLISSEMENT»
 «Adresse» «CP_VILLE»
 Représenté par «nom_signataire_convention»
 Site accueil de l'étudiant «site_accueil_etudiant»

Concernant les stages de formation professionnelle effectués par le(s) étudiant(s) manipulateur(s)

Etudiants de 1ère année – Promotion 2019-2022		
NOM – Prénom	Discipline	Dates
«ETUDIANTS»	«DISCIPLINE»	«DATES»

Article 2 : Les stages sont organisés dans le respect des règles définies par la charte d'encadrement des étudiants manipulateurs. Ils sont conformes à l'organisation décrite dans le livret d'accueil de chaque terrain de stage.

Article 3 : Les stages auront pour objet d'assurer une formation professionnelle active et personnalisée, complémentaire de la formation théorique dispensée à l'IFMEM et respectant le cursus de formation centré sur l'acquisition des compétences du MERM et sur la réalisation d'actes, activités et techniques de soins conformément au référentiel de formation présenté en annexe de l'arrêté du 14 juin 2012 relatif au diplôme d'Etat de manipulateur d'électroradiologie médicale

Article 4 : Les étudiants stagiaires, pendant la durée du stage, demeureront étudiants de l'IFMEM du CHRU de NANCY et seront sous l'autorité des responsables d'encadrement : la direction concernée, le ou les médecins responsables, le maître de stage, le tuteur de stage, les professionnels de proximité et le formateur référent du stage. Les missions respectives de ces différents acteurs sont définies dans la charte d'encadrement.

Article 5 : Un livret d'accueil spécifique au lieu de stage est mis à disposition des étudiants.

Article 6 : Les stages sont organisés sur la base de 35 heures par semaine en 5 jours. Les horaires, précisés dans le livret de stage, sont établis par le maître du stage et tiennent compte des modalités d'apprentissage. Une pause minimale de 45 mn devra obligatoirement être prévue dans la période 12 h – 14 h. Un relevé des horaires effectués est communiqué à l'IFMEM au terme du stage.

Article 7 : Pendant la durée du stage, le formateur référent du stage programme en lien avec le tuteur et le maître de stage des rencontres permettant de réaliser des analyses de pratique professionnelle à partir des expériences des étudiants.

Article 8 : Au cours du stage, l'étudiant bénéficie de l'accompagnement d'un tuteur. A l'issue du stage, celui-ci réalise l'évaluation de l'étudiant. Ensemble, ils remplissent la feuille de bilan de stage, complètent les rubriques d'acquisitions de compétences, la réalisation d'actes, d'activités et de techniques de soins et renseigne le portfolio. Il communique à l'Institut le bilan de stage dûment complété et co-signé par l'étudiant.

Article 9 : La présence en stage est obligatoire.
En cas d'absence d'un étudiant en stage, le maître du stage est tenu d'en informer le secrétariat de l'IFMEM dans les plus brefs délais. De même, si l'institut est prévenu de l'impossibilité d'un étudiant de se rendre en stage, il en informera aussitôt le maître du stage.
Pour que le stage soit validé, l'étudiant doit effectuer au minimum 80 % de la durée totale de stage exprimée en heures. Toute absence peut, avec l'accord de la direction de l'IFMEM, être récupérée. Les heures non effectuées seront notifiées sur la feuille de bilan de stage.

Article 10 : Durant le stage, les étudiants stagiaires sont soumis aux règles en vigueur au sein de l'établissement en ce qui concerne les horaires, l'hygiène et la sécurité. Ils s'engagent à respecter les règles professionnelles notamment le secret et la discrétion professionnels.
En cas de manquement à la discipline, le directeur de l'établissement d'accueil ou son représentant se mettra en relation avec le directeur de l'institut de formation. D'un commun accord entre les deux directeurs, il pourra être mis fin au stage.

Article 11 : En matière de Responsabilité Civile pour les stages effectués en dehors du CHRU trois cas sont possibles :

- actes professionnels réalisés par le stagiaire sous le contrôle et l'autorité de l'établissement receveur : le lien de subordination entre le stagiaire et l'établissement receveur ou ses représentants transfère la responsabilité de l'établissement d'origine (CHRU de Nancy) vers l'établissement accueillant le stagiaire
- actes professionnels réalisés par le stagiaire « intuitu personae » en dehors de tout accord, contrôle, décision, ordre... émanant de l'établissement receveur : la responsabilité du CHRU de Nancy peut éventuellement être engagée
- actes privés réalisés par le stagiaire au cours de son stage : il appartient au stagiaire de souscrire un contrat d'assurance RC vie privée, afin de garantir les dommages corporels ou matériels qu'il pourrait causer à des tiers, y compris durant les trajets et pour se rendre sur son lieu de stage

Article 12 : En ce qui concerne les déplacements nécessités par les activités du lieu de stage, le conducteur du véhicule transportant les étudiants doit être assuré pour les personnes transportées au cours des trajets professionnels, assurance couvrant les étudiants en cas de sinistre.

Article 13 : En cas d'accident survenant en cours de trajet ou pendant les heures de stage, l'établissement d'accueil s'engage à faire parvenir toutes les déclarations, le plus rapidement possible, au directeur de l'IFMEM, à charge pour celui-ci de remplir les formalités prévues par la législation sur les accidents du travail.

Article 14 : La situation des étudiants par rapport aux obligations vaccinales est conforme aux exigences des textes réglementaires en vigueur (Art L 3111-4 du Code de la Santé Publique).

Article 15 : Au cours du stage, les étudiants ne pourront prétendre à aucune rémunération de la part de l'établissement d'accueil.

Article 16 : La présente convention est conclue pour la durée du stage pour la période précisée à l'article 1er, cependant le Responsable de l'établissement d'accueil peut y mettre fin à tout moment dans l'intérêt du service, après en avoir averti Le Directeur de l'Institut.

Article 17 : La présente convention a été portée à la connaissance de l'étudiant qui a approuvé par écrit les clauses de celle-ci.

Fait à NANCY, le

Signature du Directeur de l'I.F.M.E.M.,
BOUDIN CORVINA Pascal



Signature de
l'étudiant,
suivie de la
mention
« lu et approuvé »
« ETUDIANTS »

Signature du Directeur de la structure d'accueil,
Suivie de la mention « **lu et approuvé** »

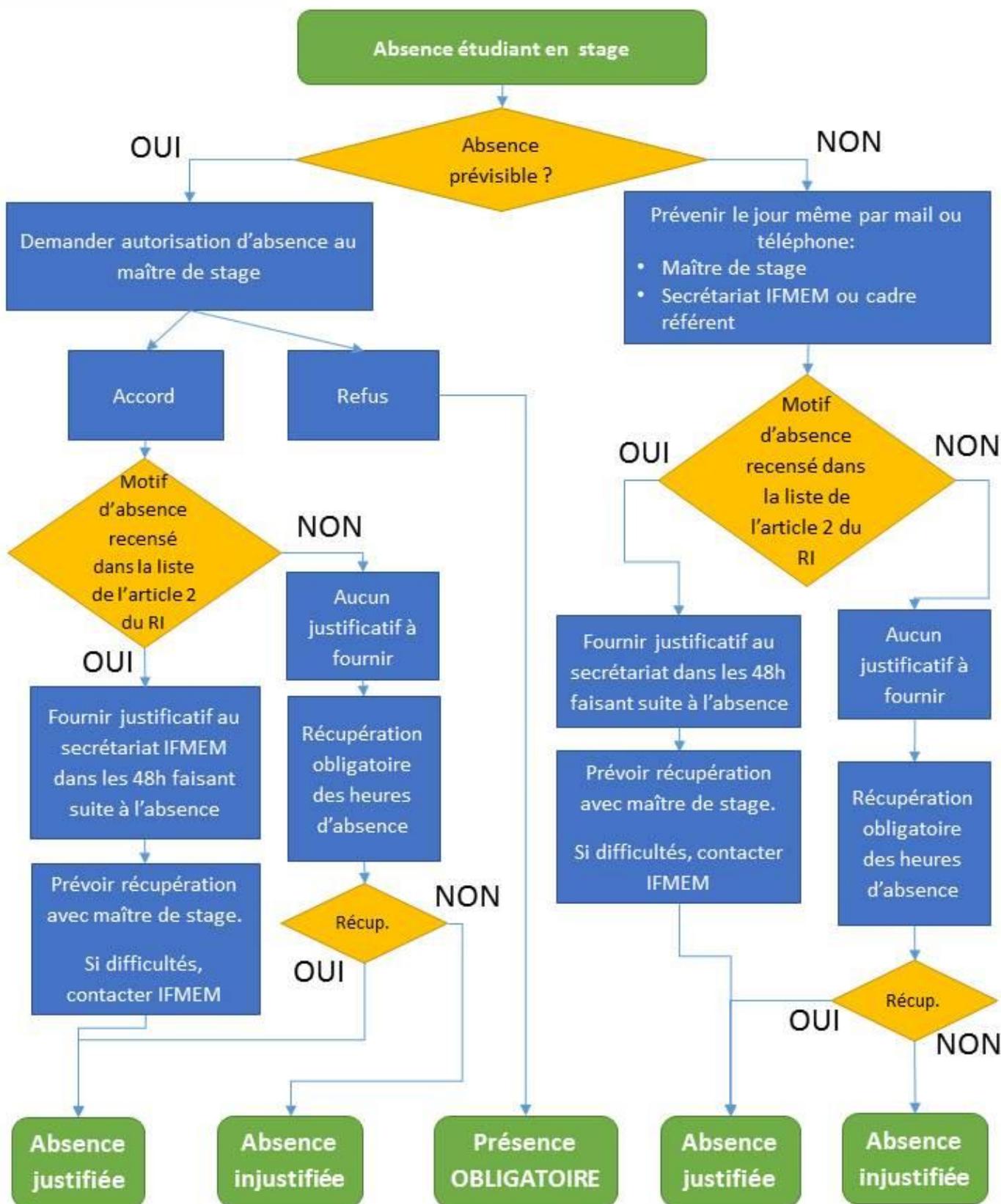
Cachet de l'établissement

Remboursement des frais de déplacement en stage

Localisation du stage	ARRETE du 14 JUIN 2012	PRECONISATIONS GRAND EST	IFMEM
Métropole de Nancy	aucun remboursement	aucun remboursement	aucun remboursement
Région Grand Est et régions limitrophes (Bourgogne, Franche Comté, Ile de France et Hauts de France)	<p>Trajet retenu = Institut/stage</p> <p>Base de remboursement :</p> <ul style="list-style-type: none"> - véhicule personnel (taux indemnités kilométriques applicables – article 10 du décret n° 2006-781 du 3/07/2006). - abonnement de transport, au prorata de la durée du stage. <p>Remboursement assuré sur justificatifs.</p>	<p>* Trajet retenu = le <u>plus court</u></p> <p>Base de remboursement</p> <ul style="list-style-type: none"> - ≤ 50 km (AR) = 1 rembt journalier - de 50 à 100 km (AR) = 1 rembt journalier (attestation sur l'honneur des trajets réellement effectués), sinon 1 rembt hebdomadaire - de 100 à 350 km (AR) = 1 rembt hebdomadaire - > 350 km (AR) : 1 AR unique pour le stage <p>La Région préconise le co-voiturage pour se rendre sur les lieux de stage. Seul le conducteur du véhicule bénéficiera d'un remboursement de ses frais kilométriques.</p> <p>Pour les stages situés dans le Grand Est, la Région préconise aux étudiants de souscrire 1 abonnement de train Primo ou Presto (± 26 ans) ou d'acquérir 1 carte Primo ou Presto permettant de bénéficier de 50 à 70 % de réduction sur le billet. Calcul du remboursement au prorata du nombre de jours réellement effectués et sur présentation des justificatifs.</p>	<p>Trajet retenu = le <u>plus court</u> (*) voir condition indispensable (**)</p> <p>Base de remboursement</p> <ul style="list-style-type: none"> - ≤ 50 km (AR) = 1 rembt journalier - de 50 à 100 km (AR) = 1 rembt journalier (attestation sur l'honneur des trajets réellement effectués), sinon 1 rembt hebdomadaire - de 100 à 350 km (AR) = 1 rembt hebdomadaire - > 350 km (AR) : 1 AR unique pour le stage <p><u>Privilégier les transports en commun</u> et le co-voiturage, si les horaires sont compatibles</p>
Hors région Grand Est et hors régions limitrophes	aucun remboursement	aucun remboursement	Forfait (négociation avec la Région Grand Est) A préciser.
Transfrontalier	aucun remboursement	<ul style="list-style-type: none"> - ≤ 50 km (AR) = 1 rembt journalier <p>Engagement sur l'honneur de l'étudiant et par écrit de ne pas mobiliser l'aide à la mobilité internationale proposée par la Région</p>	<ul style="list-style-type: none"> - ≤ 50 km (AR) = 1 rembt journalier - mobilité internationale de la Région (1 aide unique pour l'ensemble du cursus)

Annexe 4 :

Absences en stage		
Rédacteur : ANDRONI Marie Line	Validation : BOUDIN-CORVINA Pascal	Approbation :
Date : 04/07/2018	Date : 30/08/2018	Pr02



Annexe 5 : Modalités d'évaluation des UE

Ci-dessous, nous listons les UE par semestre et énonçons les modalités d'évaluations relatives. Seules les 1^{ères} sessions sont indiquées. Par principe, les 2^{es} sessions sont calquées sur les 1^{ère}, sauf cas particulier.

Semestre 1								
N°UE		Modes d'évaluation				Commentaires	ECTS	Compensation
		Ecrit sur table	Oral	Analyse de situation	Pratique			
UE1.1.S1	Psychologie, sociologie, anthropologie	X	X			présentation orale (note de groupe) en session 1 uniquement	1	
UE2.1	Anatomie générale et des membres	X					2	UE 2.5
UE2.4	Biologie cellulaire et moléculaire	X					1	
UE2.5	Physiologie générale, physiologie, sémiologie et pathologie ostéo articulaire	X					2	UE 2.1
UE2.11	Physique fondamentale	X					2	
UE3.1	Physique appliquée : Introduction aux techniques d'imagerie et numérisation	X					2	UE 3.2
UE3.2	Physique appliquée et technologie en imagerie radiologique	X	X				3	UE 3.1
UE3.8	Radiobiologie, Radioprotection : principes fondamentaux	X					3	
UE3.10	Hygiène et prévention des infections	X			X	pratique hygiène des mains + pratique PC	2	UE3.11
UE3.11	Concepts de soins et raisonnement clinique	X		X		Analyse d'une situation en stage (MTVED)	1	UE3.10
UE 4.1	Techniques de soins	X			X	préparation perfusion	2	
UE4.4.S1	Explorations radiologiques de projection	X			X		2	

Semestre 2

N°UE		Modes d'évaluation				Commentaires	ECTS	Compensation
		Ecrit sur table	Oral	Analyse de situation	Pratique			
UE1.2	Santé publique et économie de la santé	X					2	UE1.3
UE1.3	Législation, éthique, déontologie	X					2	UE1.2
UE2.2	Anatomie du tronc (thorax, abdomen et pelvis)	X	X				2	UE2.6
UE2.6	Physiologie, sémiologie et Pathologie digestives et uro-néphrologiques	X					2	UE2.2
UE3.4	Physique appliquée et technologie en médecine nucléaire et radiothérapie interne vectorisée	X					2	UE3.6
UE3.6	Physique appliquée et technologie en radiothérapie	X					2	UE3.4
UE3.9	Pharmacologie générale et les médicaments diagnostiques et radiopharmaceutiques	X			X	Evaluations pratiques avec des calculs d'activité+hoot	2	
UE4.1 S2	Techniques de soins	X			X		1	
UE4.3	Gestes et soins d'urgences				X	participation obligatoire aux 3 journées vaut pour validation	1	
UE4.4.S2	Explorations radiologiques de projection	X			X		2	
UE5.1	Langue vivante (Anglais)					participation plateforme	1	
UE5.2	Méthode de travail et techniques de l'information et de la communication		X	X		Présentation orale individuelle portant sur une situation clinique rencontrée en stage P1	2	
UE6.1	Evaluation de la situation clinique		X			Présentation orale portant sur une situation clinique rencontrée en stage P1	1	

Semestre 3								
N°UE		Modes d'évaluation				Commentaires	ECTS	Compensation
		Ecrite sur table	Oral	Analyse de situation	Pratique			
UE1.1.S3	Psychologie, pédagogie, sociologie, anthropologie	X					2	
UE2.3	Anatomie de la tête, du cou et du système nerveux central	X					3	UE2.7
UE2.7	Physiologie, sémiologie et pathologies vasculaires, cardiaques, respiratoires, ORL	X					2	UE2.3
UE2.10	Oncologie	X					1	
UE3.3	Physique appliquée et technologie en remnographie	X	X		X	Validation par un travail de recherche présenté à l'oral en groupe de 4 + une évaluation écrite individuelle + la participation à des TP sur site	2	
UE4.2	Relation de soin et communication avec la personne soignée	X	X	X		- Analyse de situation stage Période 2 ciblée sur la communication (Comp 6) - ORAL = SIMCOM : note de groupe	2	
UE4.5.S3	Explorations scanographiques	X					2	
UE4.8	Introduction à la radiothérapie et dosimétrie	X					2	
UE4.10.S3	Explorations et traitements en médecine nucléaire	X					2	
UE5.1	Langue vivante (Anglais)	X				vocabulaire qcm	1	
UE 6.2.S3	Mise en œuvre d'une exploration d'imagerie radiologique et de médecine nucléaire		X			Analyse de dossiers en scanographie, en radiologie, et calcul de dose en médecine nucléaire / Qualité image	3	

Semestre 4								
N°UE		Modes d'évaluation				Commentaires	ECTS	Compensation
		Ecrit sur table	Oral	Analyse de situation	Pratique			
UE2.8	Physiologie, sémiologie et pathologie du système nerveux central et périphérique, psychiatrie	X					2	
UE2.9	Physiologie, sémiologie et pathologie endocriniennes et de la reproduction, gynécologie et obstétrique	X					2	
UE3.5	Physique appliquée et technologie en ultrasonographie et en explorations électrophysiologiques	X					1	
UE4.5.S4	Explorations scanographiques	X					1	
UE4.6.S4	Explorations en remnographie	X					2	
UE4.9.S4	Radiothérapie externe et curiethérapie	X					2	
UE4.11	Explorations d'électrophysiologie et ultrasonores	X			X		2	
UE5.1	Langue vivante (Anglais)	X				traduction texte	1	
UE5.3	Initiation à la recherche	X	X			Analyse critique d'un article scientifique + rédaction en présenttaion orale d'un concept	2	
UE 6.2.S4	Mise en œuvre d'explorations en remnographie et de séances de radiothérapie	X			X		3	

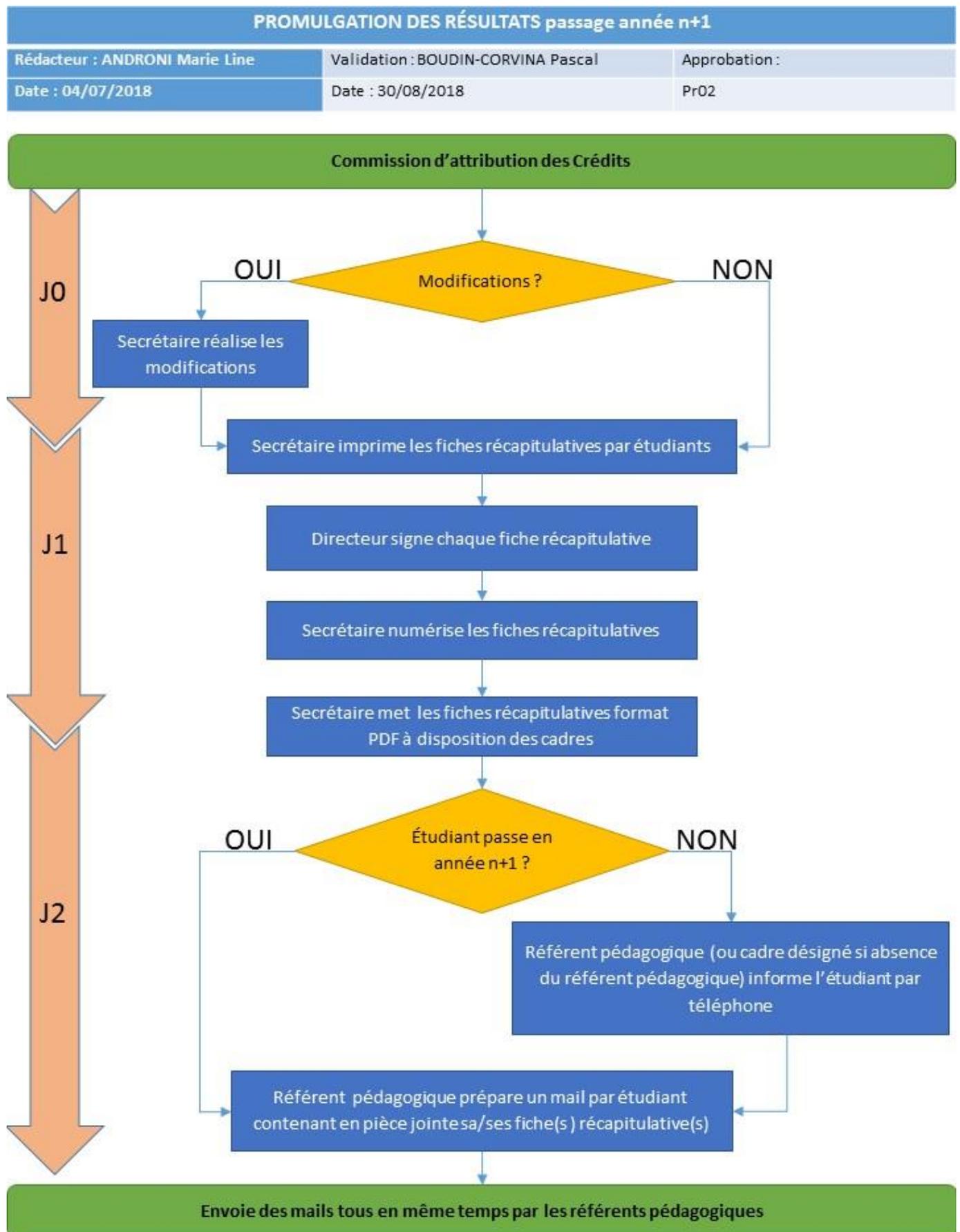
Semestre 5								
N°UE		Modes d'évaluation				Commentaires	ECTS	Compensation
		Ecrit sur table	Oral	Analyse de situation	Pratique			
UE3.7	Réseaux d'images et de données	X					1	
UE4.6.S5	Explorations en remnographie	X					2	
UE4.9.S5	Radiothérapie externe et curiethérapie	X					2	
UE4.10.S5	Explorations et traitements en médecine nucléaire	X			X		2	
UE4.12	Spécificités de la prise en charge du nouveau né et de l'enfant en explorations radiologiques et remnographiques	X					1	
UE4.13	Démarche qualité et gestion des risques	X	X			oral en groupe mise en peuvre d'un crex avec analyse d'événement indésirable	2	
UE5.1	Langue vivante (Anglais)		X			en groupe, analyse d'un article de recherche, power point à réaliser et commentaire oral à déposer sur plateforme	1	
UE4.15	Radioprotection des patients, des travailleurs, du public	X					2	
UE 6.2.S5	Mise en œuvre d'explorations d'imagerie et de séances de radiothérapie		X	X		Présentation orale d'une situation clinique	3	
UE 6.3	Gestion de données et images				X	Participation active lors des ED	2	

Semestre 6								
N°UE		Modes d'évaluation				Commentaires	ECTS	Compensation
		Ecrit sur table	Oral	Analyse de situation	Pratique			
UE4.7	Imagerie vasculaire et interventionnelle	X			X		3	
UE4.14	Organisation de l'activité et interprofessionalité	X					1	
UE 6.4	Encadrement des étudiants et professionnels en formation, pédagogie.				X	Mise en situation d'encadrement d'étudiants de L1	2	
UE 6.5	Organisation du travail, analyse des pratiques et recherche professionnelle		X	X		Mémoire de recherche écrit en lien avec problématique professionnelle + soutenance orale + rendu écrits intermédiaires	8	
UE 5.1	Langue vivante (anglais)					abstract anglais du mémoire	1	
UE 6.6	Optionnelle : mise en œuvre d'interventions en fonction du projet professionnel		X			creation d'un outil pédagogique dans un domaine proposé par l'équipe pédagogique	1	

Annexe 6 : Compétences professionnelles

1. Analyser la situation clinique de la personne et déterminer les modalités des soins à réaliser.
2. Mettre en œuvre les soins à visées diagnostique et thérapeutique en imagerie médicale, médecine nucléaire, radiothérapie et explorations fonctionnelles, en assurant la continuité des soins.
3. Gérer les informations liées à la réalisation des soins à visée diagnostique et thérapeutique.
4. Mettre en œuvre les règles et les pratiques de radioprotection des personnes soignées, des personnels et du public.
5. Mettre en œuvre les normes et principes de qualité, d'hygiène et de sécurité pour assurer la qualité des soins.
6. Conduire une relation avec la personne soignée.
7. Evaluer et améliorer ses pratiques professionnelles.
8. Organiser son activité et collaborer avec les autres professionnels de santé.
9. Informer et former.
10. Rechercher, traiter et exploiter les données scientifiques et professionnelles.

Annexe 7 :



Annexe 8 : Fiche de déclaration des événements indésirables

1- Auteur de la fiche	2- Date, heure, lieu de l'évènement indésirable
Nom : Prénom : Fonction :	Date : / /20..... Heure : Lieu : Présence d'un témoin : <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/> OUI Qui ?
3- S'il s'agit d'une personne concernée <input type="checkbox"/> Etudiant/élève/concourant <input type="checkbox"/> Personnel administratif <input type="checkbox"/> Formateur permanent <input type="checkbox"/> Vacataire <input type="checkbox"/> Visiteur Nom : Prénom :	4- Si un matériel est concerné Identification : (type de matériel, références, n° série)
5- Moment de l'évènement indésirable (EI) :	
<input type="checkbox"/> Concours <input type="checkbox"/> Formation initiale <input type="checkbox"/> Formation continue <input type="checkbox"/> Autre : <input type="checkbox"/> Stage	
6- Description de l'EI :	
Il s'agit d'un évènement répété <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON considéré comme <input type="checkbox"/> peu grave <input type="checkbox"/> grave <input type="checkbox"/> très grave	
7 - Description des conséquences immédiates et des mesures prises :	
.....	
8 - Quelle (s) suggestions proposez-vous pour que cet évènement ne se reproduise plus?	
.....	

10- Réserve Service Qualité – Gestion des Risques (traitement interne Instituts)

Traçabilité réception fiche : Visa du directeur :

Saisie statistique : OUI NON Date :

N° de dossier attribué : 20...../..... (Année/N° d'ordre)

Éléments à retenir du dossier : COTATION =/12

Gravité (de 1 à 4) = Fréquence (de 1 à 4) = Conséquences (de 1 à 4) =

Information particulière ou pertinente :

Suite donnée au signalement (partie renseignée à posteriori) :

ETUDE CREX OUI NON

Si oui, suite spécifique donnée

Annexe 9 : Charte sur la gestion des événements indésirables

	COORDINATION des ECOLES et INSTITUTS	
	CHARTRE D'ENGAGEMENT DANS LA DECLARATION DES EVENEMENTS INDESIRABLES	
	FORM/PP6/01	
	Version 1	
		Applicable le : 1 ^{er} janvier 2020
		Fin de validité : si correction
Rédaction	Vérification	Approbation
Catherine MULLER, Le 15 décembre 2019	ML DRIGET, ML ANDRONI référents Qualité IPDE et IFMEM (le 20 décembre 2019) Dr LATARCHE, CQGDR du CHRU (le 27 décembre 2019)	Catherine MULLER, Le 30 décembre 2019 

Cette charte précise les engagements de la Coordination des Ecoles et Instituts du CHRU et de la Direction de chaque école/instituts concernant la déclaration des événements indésirables.

Dans le cadre de la mise en place d'une démarche Qualité au sein des Ecoles et Instituts du CHRU de Nancy, la déclaration des événements indésirables (E.I) est l'outil que nous avons choisi pour nous permettre de sécuriser et d'améliorer nos pratiques tout en capitalisant sur la confiance et l'expérience de tous les professionnels impliqués dans la formation.

Certains de l'engagement de tous dans cette démarche, il est de la responsabilité de chaque personne présente de manière temporaire ou permanente au sein des Ecoles et Instituts de faire connaître toute information ou événement qui peut être qualifié d'indésirable et qui, de fait, nécessite la mise en œuvre de mesures correctrices afin d'éviter toute récurrence.

Pour cela, les événements déclarés doivent donc être décrits avec objectivité, de manière factuelle, sans interprétation et aussi exhaustivement que possible.

Afin d'accompagner, en confiance et avec sérénité, ce retour d'expérience et la déclaration des événements, nous nous engageons à

1. Traiter sans délai et sans omission toute déclaration faite,
2. Mettre en place les mesures correctrices préconisées,
3. Informer individuellement et/ou collectivement les parties prenantes des actions mises en œuvre,
4. N'engager aucune poursuite ni ne formuler aucun reproche aux personnes impliquées (en dehors des fautes et manquements individuels délibérés).

Nous rappelons que la finalité de la déclaration des E.I est bien celle d'une amélioration de nos prestations afin que la Qualité de la formation au sein des Ecoles et Instituts du CHRU de Nancy soit forte, pérenne et reconnue.

Une déclaration d'E.I peut être faite par un étudiant, un enseignant, un formateur (permanent ou vacataire), un visiteur et toute personne présente au sein d'une école/institut du CHRU.

REF : FORM/PP6/01 Version : 1	CHARTRE D'ENGAGEMENT DANS LA DECLARATION DES EVENEMENTS INDESIRABLES	PAGE 1 / 1
----------------------------------	-------------------------------------------------------------------------	------------

Annexe 10 :

Absences à des enseignements obligatoires		
Rédacteur : ANDRONI Marie Line	Validation : BOUDIN-CORVINA Pascal	Approbation :
Date : 04/07/2018	Date : 30/08/2018	Pr02

